

---

## **CONSOLIDER LES RÉPONSES DES UNITÉS LÉGALES POUR UNE STATISTIQUE D'ENTREPRISE PLUS COHÉRENTE**

*Guillaume CHANTELOUP*

*Insee, Direction des Statistiques d'Entreprise, département Répertoires Infrastructures et Statistiques Structurelles.*

[guillaume.chanteloup@insee.fr](mailto:guillaume.chanteloup@insee.fr)

**Mots-clés** : statistiques d'entreprise, unité statistique, gestion d'enquête, source administrative

---

### **Résumé**

L'entreprise a longtemps été définie en France sur un plan purement juridique. Elle était de fait associée à sa personnalité juridique : l'« unité légale » (UL, identifiée par son numéro Siren). Mais la loi de Modernisation de l'économie (LME) de 2008 a donné pour la première fois une définition économique de l'entreprise, en reprenant les termes du règlement européen 696/93 du Conseil des communautés européennes adopté en 1993. L'entreprise y est définie comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Ainsi, l'assimilation de l'entreprise à l'unité légale rendait mal compte de la réalité des sociétés détenues par les groupes, celles-ci pouvant avoir une autonomie de décision limitée voire inexistante. Des sociétés filiales de groupes étaient ainsi à tort qualifiées d'entreprises alors qu'elles sont en fait constituées pour des objectifs de pure gestion, en complémentarité uniquement avec le reste du groupe, certaines d'entre elles n'ayant pas de salarié, ou pas d'immobilisation, voire ni l'un ni l'autre. Tel est le cas, par exemple, des sociétés dépendant de groupes ayant pour seule raison d'être de facturer les ventes, sur le marché intérieur ou à l'exportation.

Cette nouvelle définition de l'entreprise nécessite donc de mieux prendre en compte la notion de groupe de sociétés pour élaborer la statistique d'entreprise : c'est la naissance du profilage. [1]

Si pour les plus grands groupes (une cinquantaine aujourd'hui), la collecte d'information est réalisée le biais d'un profilage manuel ; des profileurs de l'Insee rencontrent des représentants des groupes pour obtenir directement leur réponse aux questionnaires des enquêtes et des données fiscales sur des entreprises qu'ils définissent ensemble. Il n'est toutefois pas possible, pour des raisons de moyens, de faire de même pour la totalité des groupes présents sur le sol français (plus de 120 000). C'est pourquoi une méthode de profilage automatique a été mise en œuvre. Elle consiste à considérer le groupe (ou plus précisément les UL de son contour qui appartiennent au champ de la statistique d'entreprise) comme une seule entreprise. Les réponses aux enquêtes et autres données fiscales sont obtenues par une méthode dite de « bottom up ». C'est-à-dire que les valeurs des variables de l'entreprise sont obtenues en sommant les valeurs des variables des UL de son périmètre auxquelles est retranchée l'estimation d'un flux intra-groupe pour les variables dites non additives. En effet, le groupe ne formant plus qu'une unité, il convient de supprimer les échanges entre les unités légales du groupe. Ces échanges n'ont pas de réelle valeur économique et sont en général valorisés à des prix de transfert très différents des prix de marché. Cette méthode permet donc in fine de disposer de données consolidées au niveau de l'entreprise.

Ainsi, pour des raisons légales (la loi de 1951 oblige les unités légales à répondre aux enquêtes statistiques), de charge statistique, mais surtout de disponibilité de l'information, il a été décidé de

conserver l'unité légale comme unité de collecte. De ce fait, l'unité de collecte devient, dans certains cas, différente de l'unité d'intérêt. L'objet de ce papier est de présenter l'impact de cette décision dans l'élaboration et la diffusion des statistiques d'entreprise en prenant la production d'ESANE [2]

(Elaboration des Statistiques ANuelles d'Entreprise) comme exemple.

Dans un premier temps, le papier va présenter la méthodologie « bottom up » mise en œuvre et notamment les algorithmes d'estimation des flux intra-groupe. Cette première partie donnera également quelques éléments de comparaison avec des sources externes dans lesquelles figurent des données consolidées pour certains groupes. Ce travail non trivial d'appariement a permis de valider les options prises dans la définition des algorithmes. La 2<sup>e</sup> partie de l'article s'attachera à présenter l'impact du profilage sur quelques agrégats par secteur et taille d'entreprises [3]. Enfin, la dernière partie se concentrera sur les évolutions de la chaîne de contrôle et de traitement des données qu'il a fallu mettre en place pour gérer deux types d'unités différentes l'une pour la collecte des données et l'autre pour leur diffusion.

## Bibliographie

[1] Jean-Marc Béguin, Olivier Haag, 2017 chapitre 10 de l'Insee Méthode 130

[2] P. Brion, 2011 *“Esane, le dispositif rénové de production des statistiques structurelles d'entreprises”* Courrier des statistiques n°130.

[3] Jean-Marc Béguin, Vincent Hecquet, 2015 « *Avec la définition économique des entreprises, une meilleure vision du tissu productif* », Insee Références